

# Procès verbal du Comité de Suivi de Thèse (CST)

**Dans le cas d'une réinscription en :**

- 2ème ou 3ème année en 2018-2019, le Comité de Suivi de Thèse doit impérativement s'être réuni avant le 22 juin 2018 ;
- 4ème année et +, le CST doit impérativement s'être réuni avant le 21 septembre 2018.

**Programme doctoral :**

- Economie   
  Sciences de Gestion   
  Mathématiques   
  Informatique   
  Sciences sociales

**NOM et prénom du doctorant :** .....

**NOM et prénom du Directeur de Thèse :** .....

**Date de la réunion du CST :** .....

**Membres du CST :**

Prénom	Nom	Signature

**Avis sur la réinscription pour l'année 2018 - 2019 de M :** .....

- Favorable   
  Défavorable\*   
  Réserve\*

\* (*avis motivé*)

A l'issue du comité, ce document complété et signé en original est remis au doctorant qui l'apporte dans les plus brefs délais au secrétariat de l'Ecole Doctorale.